

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 juin 2022

Suite à la convocation du Maire, Jean Pierre VILLECHALANE, en date du 02 juin 2022, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Treny le 09 juin 2022 à 18 h 30

Ordre du jour :

- approbation du compte-rendu du conseil du 14 avril 2022,
- enfouissement ligne téléphonique route de Marval
- voirie communale 2022
- décision modificative
- Rodp ERDf
- Rodp Orange
- panneaux d'informations
- loyer local ancien coiffeur
- loyer local ancienne poste
- drapeau occitan
- adressage
- subventions associations
- Zéro Artificialisation Nette des Sols
- amortissement route
- création commission inauguration
- fontaine du bourg

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 18 h 30

Étaient présents :

- BECUWE Rudy
- CHABANNIER Matthieu
- EDWARDS Stewart
- FREDOU Marie-France
- POUGET Corentin
- SZUBERT Rita
- VEDRENNE Grégory
- VILLECHALANE Jean Pierre

Fabrice CHATEAU est absent excusé et donne procuration à Matthieu CHABANNIER
Kevin COUSSY est absent excusé et donne procuration à Stewart EDWARDS
Lydia FONT est absente excusée et donne procuration à Jean Pierre VILLECHALANE

Les votes se déroulent donc sur 11 voix, avec majorité à 6 voix

Rita SZUBERT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

1. Approbation du compte-rendu du 14 avril 2022

Le compte-rendu **est approuvé à l'unanimité.**

2. Enfouissement ligne téléphonique route de Marval

L'enfouissement des réseaux électriques de la route de Marval a fait l'objet d'une précédente décision du Conseil Municipal.

Il est question aujourd'hui de l'enfouissement des lignes téléphoniques de ce même tronçon qui va de la place des Marronniers au local des Pompiers.

Le devis présenté est de 20 200,46 euros.

L'approbation du Conseil Municipal est demandée pour réaliser ces travaux.

Il est procédé au vote, **ces travaux sont validés par 8 voix pour et 3 voix contre.**

3. Voirie communale 2022

Deux devis pour la réfection de 4 voies communales ont été présentés par Steward EDWARDS au nom de la commission voirie.

Il s'agit des voies suivantes :

- dernière portion non encore rénovée de la Brousse,
- finition de la route de Puyzillou, depuis le nouveau cimetière vers Puyzillou,
- portion de voirie de la place du Temps Jadis vers les Cautas,
- voirie du Lotissement.

Deux sociétés ont été consultées, BELLOT et BONNEFOND pour des montants HT respectifs de 26 003,00 euros et 31 716,34 euros,

soit une différence de 5 713,34 euros entre les deux devis.

L'approbation du Conseil Municipal est demandée pour choisir le moins disant, soit l'entreprise BELLOT.

Il est procédé au vote, et **l'Entreprise BELLOT est désignée par 7 voix pour et 4 voix contre.**

4. Décision modificative

Les travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques n'ayant pas été budgétisés ainsi que des opérations d'amortissement, il est demandé de valider la décision modificative

Dépense Investissement : 21533 : +20020.46€

Dépense Investissement : 21571 : -20020.46€

Dépense Fonctionnement : 022 -6.56€

6811 :+ 6.56€

Dépense Investissement : 2188 +6.56€

Recette Investissement : 281531 +6.56€

Il est procédé au vote pour valider ces deux décisions modificatives.

Ces deux décisions modificatives **sont validées à l'unanimité.**

5. Rodp ERDF

L'ERDF paie une location annuelle pour l'occupation du sol de la commune par ses équipements. Ce loyer est de 221 euros.

L'accord du Conseil Municipal est nécessaire à l'encaissement de ce montant.

Cette autorisation d'encaissement **est votée à l'unanimité.**

6. Rodp Orange

Orange paie une location annuelle pour l'occupation du sol de la commune par ses équipements. Ce loyer est de 1 774,60 euros.

L'accord du Conseil Municipal est nécessaire à l'encaissement de ce montant.

Cette autorisation d'encaissement **est votée à l'unanimité.**

7. Panneaux d'informations

La commission communication a validé le projet d'installation de trois panneaux d'information en métal, sur support bois, de dimension de 100x150 cm. Le visuel est encore à l'étude par la commission. Ces panneaux seront installés aux trois entrées de la commune.

Le montant proposé par la société POM PUB est de 715,50 euros HT pour les trois panneaux en bois et de 319,00 euros HT par montant en bois, soit un total de 1672,50 euro HT, et 2 007,00 TTC.

L'avis du Conseil Municipal est demandé pour la fabrication de ces trois panneaux d'information.

Le Conseil Municipal vote **un avis favorable à cette fabrication de trois panneaux d'information, à l'unanimité.**

8. Loyer local ancien coiffeur

Sans candidature d'un(e) nouveau(elle) coiffeur(euse), la candidature d'une nouvelle commerçante a été étudiée, pour s'installer dans le local sis au 8 rue de la Liberté, à côté de la Mairie (épicerie, droguerie, salon de thé). Le loyer demandé est resté le même, à savoir 3 premiers mois à 50 euros, 3 mois suivants à 100 euros, 3 mois suivants à 150 euros et 3 mois suivants à 200 euros. L'année suivante le montant étant arrêté à 250 euros par mois.

L'accord du Conseil Municipal est demandé pour cette location.

Le Conseil Municipal **donne son accord pour cette location à l'unanimité.**

9. Loyer local ancienne poste

Le local ayant à nouveau été libéré courant 2021, une nouvelle locataire s'est manifestée pour y ouvrir un cabinet de thérapie familiale ; il s'agit de régulariser son bail qui est effectif depuis mars 2022. La locataire s'était engagée à y faire d'importants travaux de rénovation, sol et murs, à hauteur de 1 500 euros. La commune s'engage à payer les matériaux (sur présentation des factures).

Cette somme sera à déduire des loyers prévus, à savoir 3 premiers mois à 50 euros, 3 mois suivants à 100 euros, 3 mois suivants à 150 euros et 3 mois suivants à 200 euros. L'année suivante le montant étant arrêté à 250 euros par mois.

L'accord du Conseil Municipal est demandé pour cette location et l'accord financier ci-dessus.

Le Conseil Municipal **donne son accord pour cette location et l'accord financier à l'unanimité**

10. Drapeau occitan

Le drapeau de l'Occitanie pourrait être placé à l'entrée du Point Info situé en face de la Mairie.

Cette idée est soumise au vote de l'assemblée municipale.

Ce projet **est validé à l'unanimité.**

11. Adressage

Le dossier de l'adressage est présenté par Rita SZUBERT qui anime la commission dédié à ce grand projet. Après plusieurs mois d'études concernant le tracé des voies, leur nomination et l'identification des maisons afin d'en attribuer les numéros, la commission rend ses résultats et propose une liste de 99 noms de voies. Ces noms ont été proposés par la commission mais également par les riverains qui en ont fait la démarche auprès de la Mairie après deux appels passés, dans le Bulletin Municipal de 2021, distribué en janvier 2022 d'une part et par mailing et Facebook d'autre part en avril 2022.

Cette liste est proposée à l'Assemblée pour validation.

Cette liste **est validée à l'unanimité.**

12. Subventions associations

- Une nouvelle association s'est créée à Abjat, Association Les Cousinades, crée par Mr Olivier BILLAUD de la Collina.

L'intéressé a demandé une subvention afin d'organiser une manifestation culturelle à la Collina les 19 et 20 août 2022, dénommée PACO.

Une enveloppe de 3 000 euros ayant été votée pour l'ensemble des associations abjacoises, il est proposé une subvention de 100 euros, en plus du prêt de tables et bancs par la Mairie. Il est également demandé à l'association de communiquer ses statuts.

L'accord du Conseil et demandé pour l'octroi d'une subvention de 100 euros.

Cette subvention **est accordée à l'unanimité.**

- L'Association Abjat en Fleurs a fait une demande de subvention pour l'année 2022. Le montant n'est pas encore défini. Cela fera l'objet d'un point au prochain conseil municipal.

13. Zéro Artificialisation Nette des Sols

Dans le cadre de la modification du POS par la Communauté de Commune, il a été évoqué le vœu des députés qui ont voté un texte relatif à « zéro artificialisation nette des sols ».

Il faut comprendre que le souhait des députés est de réduire totalement les possibilités de déposer un permis de construire dans les zones rurales, pour ne laisser que la possibilité de réhabiliter des bâtiments existants.

L'Association des Maires de Dordogne s'oppose à ce texte qui limitera totalement les possibilités d'extension des petites communes au profit des seules grandes métropoles. Cela va, à leur sens, à l'encontre des tendances actuelles exprimées par les citoyens qui cherchent à fuir les villes pour s'installer au calme à la campagne. Cela favoriserait ainsi la fermeture des écoles dans les villages qui ne pourront plus offrir d'opportunité immobilière aux jeunes couples.

L'avis du Conseil Municipal est demandé pour la signature de la pétition qui circule auprès des Maires de Dordogne.

Le Conseil Municipal **donne son accord pour la signature de la pétition contre la mesure « zéro artificialisation nette des sols » à l'unanimité.**

14. Amortissement route

Le nouveau Trésorier Public de Nontron demande d'inscrire le montant des frais de travaux de la route intercommunale de Savanat, effectués en 2021, dans le tableau d'amortissement.

Il est proposé de les amortir sur 15 ans.

Le Conseil Municipal vote **l'amortissement des travaux de la route de Savanat sur 15 ans, à l'unanimité.**

15. Création commission inauguration

Le 2 septembre 2022 la commune d'Abjat organisera l'inauguration de la nouvelle traverse du Bourg et du Jardin des Légendes, à laquelle toute la population sera invitée, ainsi que ceux qui auront financé pour partie ce projet de dynamisation de la commune, à savoir, le Département, le parc Naturel Périgord Limousin notamment.

Une commission spéciale pour cette inauguration doit être mise en place à cette occasion.

Les volontaires sont : Jean Pierre VILLECHALANE, Stewart EDWARDS, Rita SZUBERT, Marie-France FREDOU, Fabrice CHATEAU et Rudy BECUWE.

Une date sera bientôt fixée et communiquée aux bénévoles.

16. Fontaine du bourg

La fontaine installée près de l'école doit être complétée par une autre partie supérieure sculptée de fleurs à l'image du bourg, thème choisi en accord avec l'architecte des Monuments de France.

Rudy BECUWE, sculpteur de la fontaine, va travailler sur un projet mettant les iris en valeur, cette fleur étant omniprésente dans les massifs, et dont la symbolique parle d'amour et de respect.

La séance est levée à 21h

9 juin 2022